

## PLAN DE COURS

# DDU-1000 : Fondements du développement durable

NRC 83998 | Automne 2020

Mode d'enseignement : À distance

Temps consacré : 3-0-6

Crédit(s) : 3

Ce cours d'introduction au développement durable s'adresse à tout étudiant de premier cycle. Il consiste à fournir une introduction au concept, aux différentes dimensions et aux outils de mise en œuvre du développement durable. Il permet à l'étudiant d'acquérir les éléments de base d'une réflexion générale sur le développement durable, laquelle prend en compte ses multiples ambiguïtés et les difficultés de son opérationnalisation. De plus, ce cours incite à réfléchir aux outils nécessaires à son appréhension comme projet de société. Ce cours interdisciplinaire est offert à distance aux sessions d'automne, d'hiver et d'été. Ce cours est obligatoire au profil en développement durable.

Ce cours est offert à distance. Pour plus d'informations, consultez la page du cours à l'adresse [www.distance.ulaval.ca](http://www.distance.ulaval.ca).

## Plage horaire

Sur Internet

- 00h00 à 00h00 Du 31 août 2020 au 11 déc. 2020

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

28 août 2020 (10h27)

## Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=119838>

## Coordonnées et disponibilités

Marcel Filion

Chargé d'enseignement (responsable du cours)

DKN-4405

[Marcel.Filion@pol.ulaval.ca](mailto:Marcel.Filion@pol.ulaval.ca)

Tél. : 418-656-2131 poste 402298

## Soutien technique

CSTIP - Centre de services en TI et pédagogie

Pavillon Charles-De Koninck, local 0248

[aide@cstip.ulaval.ca](mailto:aide@cstip.ulaval.ca)

Téléphone : 418-656-2131 poste 405222

### Informations techniques importantes

[Accéder à l'horaire du CSTIP](#)

[Liste des navigateurs supportés](#)

**Avis important** concernant les appareils mobiles (iOS, Android, Chrome OS)

[TeamViewer](#) est l'application utilisée par le CSTIP pour faire du soutien à distance. En exécutant cette application, vous permettez à un agent de soutien informatique de se connecter à votre poste pour vous aider.

# Plan de cours non officiel

28 août 2020 (10h27)

# Sommaire

---

<b>Description du cours</b> .....	<b>4</b>
Introduction .....	4
Buts et objectifs généraux du cours .....	4
Approche pédagogique .....	4
Démarche d'apprentissage .....	5
Mode d'encadrement .....	5
Brève présentation des modules .....	5
Quelques précisions sur le déroulement du cours .....	7
<b>Feuille de route</b> .....	<b>7</b>
<b>Évaluations et résultats</b> .....	<b>8</b>
Liste des évaluations .....	8
Informations détaillées sur les évaluations sommatives .....	8
Examen intermédiaire 1 - A-2020 .....	8
Travail thématique de synthèse .....	9
Examen intermédiaire 2 - A-2020 .....	9
EXAMEN FINAL EN LIGNE A-2020 .....	10
Forum participatif noté 1 .....	11
Forum participatif noté 2 .....	11
Forum participatif noté 3 .....	11
Barème de conversion .....	12
Règlements et politiques institutionnels .....	12
Gestion des délais .....	13
Évaluation des cours: Une responsabilité de l'étudiant .....	13
Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental .....	13
Évaluations formatives .....	13
<b>Matériel didactique</b> .....	<b>13</b>
Liste du matériel obligatoire .....	13
Spécifications technologiques .....	14
<b>Bibliographie et annexes</b> .....	<b>14</b>
Bibliographie .....	14

# Description du cours

---

## Introduction

Ce cours de 3 crédits privilégie une démarche introductive qui se développe au fil de treize modules, que l'on peut en gros répartir suivant quatre blocs de contenu : 1) Introduction générale : mise en contexte, concepts et controverses ; 2) Problématiques et enjeux de développement durable ; 3) Outils de développement durable ; 4) Synthèse et conclusion d'ensemble. En bref, le tour d'horizon ainsi proposé vise essentiellement à procurer aux étudiantes et étudiants le bagage nécessaire leur permettant de situer les circonstances qui ont mené à l'émergence du concept, d'en cerner la portée par l'entremise de plusieurs de ses dimensions significatives, tout en étant en mesure d'en évaluer les principaux apports et limites à travers notamment certains débats et controverses qu'il soulève. Des problèmes contemporains de développement durable sont de la sorte abordés avec comme objectif de fournir un bon aperçu des diverses interprétations, de même que des outils d'appréhension et de mise en œuvre du développement durable.

Le cours s'adresse aux étudiants et étudiantes de tous les programmes académiques provenant de toutes les facultés et départements et n'exige aucun préalable.

Ce « Plan de cours » se présente en quelque sorte comme un mode d'emploi, dont le but consiste à vous aider à vous préparer à suivre le cours en regroupant, d'entrée de jeu, les principales informations de base, notamment quant au matériel didactique requis et à son utilisation, aux différents modes d'évaluations auxquels vous devrez répondre en cours de trimestre, aux divers outils qui sont à votre disposition, etc. Bref, il vous offre toute une gamme de points de repère indispensables dans le but de bien vous aiguiller dès le début et ainsi faciliter votre cheminement d'apprentissage tout au long du trimestre.

Bonne lecture et bon cours!

## Buts et objectifs généraux du cours

Il s'agit de fournir à l'étudiant-e les éléments de base d'une réflexion générale sur le développement durable, qui tienne compte de ses multiples ambiguïtés et des difficultés de son opérationnalisation, tout en incitant à réfléchir sur les outils nécessaires à son appréhension comme projet de société. Le cours vise à sensibiliser les participant-es à diverses problématiques de développement durable, aux enjeux et aux défis qu'ils soulèvent aux niveaux local, national et international, et aux obstacles qu'affronte sa mise en œuvre. Il entend également faciliter une réflexion personnelle et collective sur l'intégration des principes d'un développement durable dans les activités quotidiennes de chacun.

Plus spécifiquement, à la fin du cours, l'étudiante ou l'étudiant :

- possèdera une bonne compréhension du concept de développement durable et des différentes interprétations auxquelles il donne prise ;
- sera familiarisé(e) avec la nature, les origines et le contexte de quelques problématique liées au développement durable ;
- aura une meilleure appréciation des grands enjeux environnementaux, économiques, sociaux et humains rattachés aux problématiques de développement durable ;
- connaîtra les différents outils d'intervention dans le domaine du développement durable, tout en étant en mesure d'identifier quelques-uns de ses principaux apports tout en demeurant conscient des contraintes et limites rencontrées ;
- sera sensibilisé(e) aux contributions particulières apportées par les différentes disciplines dans la définition et la résolution de ces problèmes et sera ainsi mieux à même d'apprécier la nature et la nécessité d'une approche pluridisciplinaire en vue d'aborder adéquatement les questions de développement durable.

## Approche pédagogique

Ce cours est préparé par une équipe de professeur(e)s de différentes disciplines et facultés, qui sont tour à tour responsables des divers modules thématiques rencontrés au fil des semaines du cours. Le responsable du cours assure l'articulation et le suivi entre les modules. Le cours est conçu selon une approche pédagogique propre à la formation à distance et fait appel aux divers outils pédagogiques et technologiques disponibles selon les objectifs d'apprentissage de chaque module thématique.

Une structure de base commune pour tous les modules est prévue autour :

- d'une présentation générale préparée par le ou la professeur(e) spécialiste du domaine concerné;
- des lectures obligatoires;

- d'autres documents de référence (liens Internet, films, documentaires, etc.);
- d'un forum d'encadrement et de clarification des contenus;
- des éléments d'autoévaluation (pour certains modules).

## Démarche d'apprentissage

Nous vous invitons à consulter sans tarder la section intitulée *Feuille de route* au moment d'amorcer chaque nouvelle semaine de cours. Ces documents regroupent les informations sur l'ensemble des activités à réaliser sur une base hebdomadaire. Vous y trouverez généralement (quoique pas nécessairement pour tous les items mentionnés) :

- Un résumé du thème de la semaine ;
- Les objectifs spécifiques au contenu de la séance ;
- Une présentation sur le thème, faite par le professeur (facultatif) ;
- Les lectures obligatoires ;
- Les lectures complémentaires ;
- Les documents complémentaires (Sites Web, vidéos, etc.) ;
- Les consignes pour l'autoévaluation, le cas échéant.

## Mode d'encadrement

Chaque collaborateur ou collaboratrice du cours responsable du contenu d'un module répondra aux questions de clarification que les étudiant(e)s formuleront dans l'espace thématique réservé plus particulièrement à son module sur le Forum accessible sur le site du cours. Les réponses alors fournies resteront disponibles jusqu'à la fin de la session. Par ailleurs, le responsable du cours (Marcel Filion) veillera à répondre, règle générale à l'intérieur d'un délai maximal de 48 heures (jours ouvrables), à toutes autres questions relatives notamment à l'organisation et au fonctionnement du cours (matière, évaluation, travaux et examens, etc.), que ce soit par l'entremise du courrier électronique ou encore de la section générale du Forum. Il est d'ailleurs souhaitable de faire part de vos interrogations et demandes d'éclaircissement dès le début de la session.

Pour vous aider à améliorer vos stratégies d'apprentissage, pour vous guider vers l'essentiel du contenu et pour vous aider dans la gestion de votre temps d'étude, vous pouvez consulter le Centre d'aide aux étudiants pour obtenir des conseils sur la réussite universitaire ([www.aide.ulaval.ca](http://www.aide.ulaval.ca)).

# Plan de cours non officiel

## Brève présentation des modules

28 août 2020 (10h27)

**Module 1 (Marcel Filion, Science politique)** - Ce module d'introduction générale se propose d'esquisser d'entrée de jeu quelques repères contextuels et conceptuels relatifs à l'approche du développement durable, tout en évoquant les différentes significations qu'elle est susceptible de revêtir. Nous viserons plus précisément à présenter le contexte dans lequel l'idée de développement durable est apparue et à évoquer les principaux objectifs et enjeux qui lui sont associés. Aussi, afin de mieux délimiter les contours de cette approche particulière du développement, un exemple d'indicateurs du développement durable sera fourni. Enfin, comme toute idée nouvelle ne manque pas de prêter flanc à la critique, voire même à la controverse, nous ferons part de diverses réserves formulées à l'endroit du développement durable.

**Module 2 (Markus Herrmann, Économique)** - Ce module présente l'approche économique du développement durable à partir de la définition qu'en donne la Loi sur le développement durable du Québec et du principe de l'internalisation des coûts énoncé dans la loi. Dans la première partie, vous trouverez la définition du développement durable retenue par le législateur. Cette définition correspond à la version faible de ce concept, selon laquelle l'enjeu principal consiste à préserver les possibilités de production pour les générations futures. En faisant référence à la théorie de la croissance économique, ce module nous montre que la définition en question prend en compte la notion de développement durable en autant qu'on y intègre la notion de capital naturel. Cette première partie termine en abordant le débat actuel sur la comptabilité verte qui cherche justement à détailler l'évolution du stock de capital naturel. Dans la seconde partie du module, la notion d'internalisation des coûts qui est à la base de l'économie de l'environnement, sera expliquée. Comme conclusion on présente un des outils qui permettent cette internalisation: les taxes pigouviennes.

**Module 3 (Sophie Lavallée, Droit)** - Ce module permet de comprendre comment le droit, à travers ses principes et ses instruments juridiques, peut encadrer le développement économique d'une manière qui permette aux décideurs de prendre leurs décisions en tenant compte de la nécessité de protéger l'environnement et de conserver la base des ressources naturelles pour les générations futures, tout en se préoccupant de l'impact du développement économique sur les populations. Il y sera question des négociations des traités environnementaux internationaux et de leur portée, notamment sur le contenu des lois et réglementations nationales.

**Module 4 (François Anctil, Génie civil et génie des eaux)** - Ce module porte sur la problématique de l'eau envisagée bien entendu dans une optique de durabilité et il est structuré en deux temps. Avant d'appréhender les pressions exercées sur les ressources en eau par un mode changeant, il importe tout d'abord de s'entendre sur les principes hydrologiques qui dictent les multiples cheminements de l'eau. Les éléments de gestion intégrée sont ensuite énoncés, de même que la nécessité d'un dialogue accru entre les nombreux intervenants du domaine de l'eau.

**Module 5 (Louis Guay, Sociologie)** - Ce module est une présentation de plusieurs enjeux sociaux liés aux changements climatiques. Il montre la diversité de points de vue et des zones d'accord et de désaccord. Il dresse un portrait des différents acteurs et institutions et examine quelques solutions envisagées. Il se termine sur les liens entre les changements climatiques et le développement durable.

**Module 6 (André Potvin, Architecture)** - Ce module présente les principaux problèmes et enjeux de développement durable dans la conception du milieu construit. Il introduit les notions fondamentales de la science de l'environnement appliquées à l'aménagement des villes et des bâtiments. Les enjeux de santé, de confort et principalement des impacts environnementaux seront abordés à différentes échelles. La consommation énergétique et la carboneutralité seront présentées dans une perspective de cycle de vie complet du milieu bâti. Une méthode qualitative d'analyse environnementale permettra de mieux comprendre les défis du passage d'une architecture dégénérative de l'environnement à une architecture durable, voire régénératrice de l'environnement.

**Module 7 (Philippe Le Prestre, Science politique)** - Ce module vise à comprendre les différences entre les positions traditionnellement adoptées par les pays du Nord et du Sud par rapport aux problématiques relatives au développement durable dans les relations internationales. Dès l'origine des négociations internationales de l'environnement en 1972, les pays du Sud se sont ralliés autour de certaines positions, malgré la diversité qui les caractérise. Cette stratégie reste constante, même si la complexification des enjeux a entraîné certains ajustements, car elle reflète des points de vue et des principes qui ont des causes historiques et politiques profondes. Les différences dans les positions « des Nord et des Suds » ont aussi des conséquences pour la mise en œuvre nationale des engagements internationaux relatifs au développement durable. Par ailleurs, on peut retrouver ces dynamiques au sein des sociétés, autant au Nord qu'au Sud, car elles mettent en évidence la manière comme les inégalités se reflètent dans la conception du développement durable, la perception des problèmes et le choix de solutions adoptées.

**Module 8 (Jean Mercier, Science politique)** - La scène internationale recèle certes pour les tenants du développement durable d'imposants défis à relever, mais fournit en même temps de multiples occasions prometteuses à saisir. C'est donc dans cette perspective que ce module propose une réflexion en deux temps : d'abord, en évoquant succinctement un certain nombre de paramètres qui balisent, voire orientent jusqu'à un certain point l'action des acteurs intervenant en ce domaine ; ensuite, en focalisant principalement son attention sur une étude de cas, en l'occurrence celle de la délicate question de l'eau, à savoir son accès et sa gestion à la satisfaction des États concernés, et le potentiel tout à la fois conflictuel et coopératif qui en résulte bien souvent.

**Module 9 (P. Martin Dumas, Relations industrielles)** - Dans ce module, l'accent sera placé sur certains des instruments de la régulation non étatique, c'est-à-dire les codes de conduite auto-proclamés, labellisés ou certifiés, l'investissement socialement responsable, la reddition de compte et les normes ISO (séries 14000 et 26000). La Loi sur le développement durable québécoise servira d'exemple d'intervention du droit étatique en la matière. L'étudiant sera amené à se questionner sur la mise en œuvre et le caractère approprié des règles étatiques et non étatiques de protection socio-environnementale.

**Module 10 (Rosa Galvez, Génie civil et génie des eaux)** - La réalisation des projets de développement, qu'ils prennent la forme de projets d'infrastructure (barrages, transport, énergie, complexe industriel, etc.) ou de programmes (projets de loi, politiques de gestion, etc.) requiert des évaluations environnementales. L'audit environnemental, le bilan environnemental et l'évaluation des impacts sont exigés par les lois en vigueur. Évaluer les impacts sur environnement des projets de développement nécessite la connaissance des outils et des méthodes permettant de déterminer l'ampleur des impacts, de les hiérarchiser et de pouvoir ainsi proposer des mesures d'atténuation et compensation.

**Module 11 (Mario Carrier, ÉSAD)** - Ce module vise à familiariser l'étudiant avec l'outil de planification territoriale en développement durable (DD) que constitue l'Agenda 21 local (A21L). L'A21L provient de l'Agenda 21, en tant que programme international de mise en œuvre du DD pour le 21<sup>e</sup> siècle qui a été signé lors du Sommet de la terre à Rio de Janeiro en 1992. Le chapitre 28 de l'Agenda 21 énonce que les collectivités territoriales ou les municipalités se donneront un A21L, soit un plan d'action en DD, en tenant compte des caractéristiques de leur territoire de façon à favoriser l'émergence de communautés viables. Dans ce module, nous étudierons les concepts, les principes et les modalités d'opération à la base de l'A21L en s'appuyant, notamment, sur deux cas de villes québécoises qui ont effectué la démarche de l'A21L.

**Module 12 (Henri Assogba, Information et Communication)** - La mise en relation de l'environnement, de l'économie et du social suppose nécessairement la communication. Et même si aucune mention n'est explicitement faite de ce concept dans les trois dimensions régulièrement mises en avant dans les définitions du développement durable, nous abordons, dans ce module, la communication comme l'un des fondements du développement durable. Au-delà de la critique habituelle du développement durable appréhendé comme un outil de relations publiques, ce sont les enjeux liés à la communication et au développement durable qui sont questionnés ici.

**Module 13 (Éric Bauce, Sciences du bois et de la forêt)** - Ce module de conclusion générale au cours a comme objectif d'intégrer au final les différentes thématiques traitées dans le cadre du cours, en plaçant le Plan d'Action de Développement Durable de l'Université Laval (PADD-UL) au centre des échanges comme sujet de réflexion. Il offre en outre aux étudiant(e)s l'occasion de poser leurs questions aux différentes personnes collaboratrices au cours.

## Quelques précisions sur le déroulement du cours

Ce cours est donc offert à distance dans le cadre d'une session de 15 semaines. Ainsi, la somme de travail exigée pour l'étude des modules et la réalisation des évaluations est d'environ 135 heures pour l'ensemble de la session, à raison d'une charge hebdomadaire moyenne de travail d'approximativement 9 heures.

Votre cheminement au fil du calendrier pédagogique peut bien entendu être adapté selon votre emploi du temps et vos disponibilités au fil des semaines du trimestre, puisque la formule d'enseignement à distance vous permet davantage de cheminer à votre propre rythme. Cela dit, il n'en demeure pas moins préférable d'adopter autant que possible un rythme d'apprentissage régulier s'amorçant dès le début de la session

Enfin, si chaque personne inscrite reste la seule gestionnaire de son temps, il va sans dire qu'elle s'engage cependant à effectuer les évaluations notées aux moments prescrits, **sauf exceptionnellement entente préalable avec le responsable du cours pour des motifs justifiés et dûment attestés par un document (billet médical ou autres) provenant d'une personne autorisée.**

## Feuille de route

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
Module 1 (1ère semaine) - Introduction générale (Marcel Filion, Science politique)	31 août 2020 Lundi
Module 2 (2e semaine) - Les fondements économiques du développement durable (Markus Herrmann, Économie)	7 sept. 2020 Lundi
Module 3 (3e semaine) - Les aspects juridiques du développement durable (Sophie Lavallée, Droit)	14 sept. 2020 Lundi
Module 4 (4e semaine) - L'eau (François Anctil, Génie civil et génie des eaux)	21 sept. 2020 Lundi
Module 5 (5e semaine) - Changements climatiques (Louis Guay, Sociologie)	28 sept. 2020 Lundi
Module 6 (6e semaine) - Énergies et architecture (André Potvin, Architecture)	5 oct. 2020 Lundi
Module 7 (7e semaine) - Écopolitique internationale (Philippe Le Prestre, Science politique)	12 oct. 2020 Lundi
Module 8 (8e semaine) - Contexte des relations internationales : problématique de l'eau (Jean Mercier, Science politique)	19 oct. 2020 Lundi
Semaine de lecture (9e semaine) - Pas de nouveau module	26 oct. 2020 Lundi
Module 9 (10e semaine) - Outils d'intervention I : Les instruments de régulation (P. Martin Dumas, Relations industrielles)	2 nov. 2020 Lundi
Module 10 (11e semaine) - Outils d'intervention II : Les études d'impact environnemental (Rosa Galvez, Génie civil et génie des eaux)	9 nov. 2020 Lundi
Module 11 (12e semaine) - L'Approche territoriale du développement durable (Mario Carrier, ÉSAD)	16 nov. 2020 Lundi
Module 12 (13e semaine) - Communication et développement durable (Henri Assogba, Information et communication)	23 nov. 2020 Lundi
Module 13 (14e semaine) - Le Plan d'Action du développement durable à l'Université	30 nov. 2020

Laval : processus et implications (Éric Bauce, Sciences du bois et de la forêt)	Lundi
15e SEMAINE - RÉVISION ET EXAMEN FINAL EN LIGNE	12 déc. 2020 Samedi : examen final en ligne, disponible entre 7h00 et 23h00 (heure de Québec)

Note : Veuillez vous référer à la section *Feuille de route* de votre site de cours pour de plus amples détails.

## Évaluations et résultats

### Liste des évaluations

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Examen intermédiaire 1 - A-2020	Le 6 oct. 2020 de 07h00 à 23h00	Individuel	15 %
Travail thématique de synthèse	Dû le 2 nov. 2020 à 23h59	Individuel	20 %
Examen intermédiaire 2 - A-2020	Le 17 nov. 2020 de 07h00 à 23h00	Individuel	15 %
EXAMEN FINAL EN LIGNE A-2020	Le 12 déc. 2020 de 07h00 à 23h00	Individuel	40 %
Forum participatif évalué (Somme des évaluations de ce regroupement)			10 %
Forum participatif noté 1	Du 7 sept. 2020 à 10h00 au 20 sept. 2020 à 23h59	Individuel	3 %
Forum participatif noté 2	Du 21 sept. 2020 à 10h00 au 4 oct. 2020 à 23h59	Individuel	3 %
Forum participatif noté 3	Du 16 nov. 2020 à 10h00 au 29 nov. 2020 à 23h59	Individuel	4 %

### Informations détaillées sur les évaluations sommatives

#### Examen intermédiaire 1 - A-2020

Titre du questionnaire : [Examen intermédiaire 1 - A2020](#)

Période de disponibilité : Le 6 oct. 2020 de 07h00 à 23h00

Tentatives : 1 tentative permise

Mode de travail : Individuel

Pondération : 15 %

Directives :

Une fois que vous aurez débuté l'examen, vous devrez le compléter intégralement dans les délais requis. Bref, les **35 MINUTES** allouées s'écoulent en continu, même si vous quittez momentanément le site pour y revenir ensuite.

Notez bien toutefois qu'il suffira de vous assurer de débiter l'examen avant 23h00 (heure de fermeture automatique du lien d'accès) pour disposer de la totalité du temps alloué). Ainsi par exemple, si vous commencez votre examen à 22h55 (soit avant la fermeture automatique du site d'examen), vous disposerez alors jusqu'à 23h30 pour le compléter.



Informations supplémentaires : Voici les consignes en vue de ce premier examen intermédiaire, qui aura lieu directement **en ligne** et vous sera disponible le **MARDI 6 OCTOBRE 2020 entre 7h00 AM et 23h00 (heure de Québec)** :

**N. B. - Cet examen intermédiaire porte uniquement sur la matière obligatoire des modules 1 à 5 inclusivement.** L'examen compte **15 questions avec choix de réponses** (choix entre de multiples réponses proposées ou vrai ou faux) comptant pour 1 point chacune pour un total de 15 points (soit 15 % de l'ensemble de la session). Toutes les questions (de type QCM, donc avec choix de réponses) qui vous seront alors posées seront sélectionnées aléatoirement dans une banque de questions servant uniquement pour l'examen. Donc ces questions sont différentes des questions des tests d'auto-évaluation.

En vue de cet examen, l'onglet intitulé RÉPONDRE (situé dans la section ci-dessus) sera activé durant toute la période de temps allouée. Lorsque vous souhaitez débiter votre examen, il vous suffira donc de cliquer sur Répondre, puis de cliquer sur l'onglet « Commencer » affiché au bas de la page ainsi ouverte (après avoir accepté les conditions mentionnées).

Le contenu à évaluer concerne les présentations des responsables de ces cinq modules (PowerPoint et capsules préenregistrées) ainsi que les lectures et documents obligatoires de chaque module.

Enfin, il importe de consulter régulièrement les différents espaces de la section Forums, des informations et précisions utiles concernant la matière du cours peuvent s'y trouver au fil des questions, réponses et autres échanges.

---

## Travail thématique de synthèse

Date de remise : 2 nov. 2020 à 23h59

Heure de Québec.

Mode de travail : Individuel

Pondération : 20 %

Remise de l'évaluation : [Boîte de dépôt](#)

Directives de l'évaluation : **L'objectif du travail** consiste à évaluer votre aptitude à cibler et identifier synthétiquement les principaux enjeux théoriques et pratiques de la problématique qui sera soumise à votre réflexion, puis de présenter le tout dans un texte clair et adéquatement structuré, rédigé dans un bon français.

Plus précisément, ce travail (évalué sur 20 points) consiste à rédiger un court essai de synthèse (entre 3,5 pages et 4 pages au maximum), que vous aurez à effectuer à l'aide de quelques textes qui vous seront proposés en référence. Vous devrez alors répondre à une question (ou un questionnement) portant bien entendu sur un thème en lien étroit avec des enjeux et objectifs associés au développement durable.

Vous disposerez pour ce faire d'une période de 5 semaines, soit à partir LUNDI 28 SEPTEMBRE à 10h00 AM jusqu'au LUNDI 2 NOVEMBRE à 23h59 (heure de Québec). Vous remettrez votre travail dans une boîte de dépôt prévue à cette fin.

**N. B. - Le thème et les consignes détaillées du travail à faire vous seront communiqués dans un document PDF placé au début de la section Fichiers à consulter (ci-dessous) le lundi 28 SEPTEMBRE à 10h00.**

Bonne réflexion et bon succès !

---

## Examen intermédiaire 2 - A-2020

Titre du questionnaire : [Examen intermédiaire 2 - A2020](#)

Période de disponibilité : Le 17 nov. 2020 de 07h00 à 23h00

Tentatives : 1 tentative permise

Mode de travail : Individuel

Pondération : 15 %

Directives :


Voici les consignes en vue de ce deuxième examen Intermédiaire, comptant pour 15 points, qui aura lieu **en ligne** et vous sera disponible le **Mardi 17 novembre 2020 entre 7h00 AM et 23h00 (heure de Québec)**.


Comme pour le premier examen intermédiaire, un onglet intitulé RÉPONDRE (situé dans Examen intermédiaire 2) sera activé durant toute la période de temps allouée, il vous suffira finalement de cliquer sur l'onglet « Commencer », affiché au bas de la page ainsi ouverte, lorsque vous souhaiterez débiter votre examen.


Vous disposerez de **35 MINUTES** pour répondre à l'examen à partir du moment où vous cliquerez sur le lien « Commencer » dans Examen intermédiaire 2. Je vous rappelle qu'il suffit de s'assurer de **débiter l'examen avant l'heure limite de fermeture (soit 23h00, heure de Québec)** pour disposer de l'ensemble du temps qui vous est alloué.

L'examen couvre cette fois la matière des modules 6 à 10 inclusivement et porte strictement sur les contenus obligatoires proposés par les responsables de ces cinq modules (capsules Power Point préenregistrées, document pdf en lecture obligatoire, vidéo, etc.). Cet examen compte 15 questions avec choix de réponses (choix entre diverses réponses proposées ou vrai ou faux) valant 1 point chacune pour un total de 15 points (soit 15 % de l'évaluation de l'ensemble de la session).

**CONSEILS TECHNIQUES**

 Vous ne pouvez pas faire d'examen en ligne avec une **tablette** ou un **téléphone mobile**. Le manque de compatibilité entre le Portail ENA et les appareils mobiles pourrait vous causer des problèmes.

 Il est fortement conseillé d'utiliser une connexion avec câble et non le réseau **sans-fil (WIFI)**.

 Si vous utilisez un ordinateur portable, assurez-vous d'avoir le **fil d'alimentation** branché avant de débiter l'examen.

**Si vous éprouvez des problèmes techniques, contactez le Centre APTI au 418-656-2131 poste 3278 pendant les heures de soutien indiqué ci-dessous.**

Il y aura du soutien pour cet examen, en plus du soutien régulier, le 1er avril entre 18h30 et 20h30.

## EXAMEN FINAL EN LIGNE A-2020

Titre du questionnaire : [EXAMEN FINAL EN LIGNE A-2020](#)

Période de disponibilité : Le 12 déc. 2020 de 07h00 à 23h00

Tentatives : 1 tentative permise

Mode de travail : Individuel

Pondération : 40 %

Directives :

Voici les modalités concernant l'examen final, qui aura lieu cette session en ligne plutôt qu'en salle, en raison bien évidemment de la situation (modifications qui ont été dûment validées par la direction du Département de science politique) :

- L'examen final aura lieu en ligne le samedi 12 décembre et vous sera accessible entre 7h00 et 23h00 (heure de Québec).

- Cet examen portera comme prévu sur l'ensemble de la matière de la session (donc les 13 modules du cours) et comptera pour 40 points (40 % de la note totale du cours).
- À partir du moment où vous déciderez de commencer votre examen durant la période d'accessibilité, vous disposerez alors de 2 heures (120 minutes) pour répondre à 10 questions avec choix de réponse et à deux questions à développement. Toutes ces questions seront sélectionnées aléatoirement à partir de banques de questions.
- La longueur attendue de la réponse à chacune des questions à développement peut être située approximativement à plus ou moins 300 mots. Notez qu'il s'agit toutefois ici d'un simple ordre de grandeur proposé à titre indicatif, qui pourra varier sensiblement selon les questions auxquelles vous aurez à répondre ainsi que selon votre style de rédaction et votre aptitude à synthétiser vos propos.
- Chaque réponse aux 10 questions avec choix comptera pour 1 point (total de 10 points) et chaque réponse aux 2 questions à développement sera évaluée sur 15 points (total de 30 points).
- L'évaluation des questions à développement tiendra compte principalement de votre aptitude à utiliser et à intégrer avec pertinence et en vos propres mots, de manière bien ciblée, argumentée, structurée et synthétique, des notions et enjeux abordés au fil de la session.

---

## Forum participatif noté 1

Date et lieu :	Du 7 sept. 2020 à 10h00 au 20 sept. 2020 à 23h59 , en ligne
	Heure de Québec.
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	3 %
Informations supplémentaires :	<p>Il vous sera demandé, à trois occasions au fil de la session, de participer un forum thématique. Vous disposerez chaque fois d'une période de deux semaines pour émettre un court commentaire en lien avec un billet thématique qui vous sera proposé. Ces forums, comptant ensemble pour un total de 10 points, aborderont des enjeux ou débats qui sont soit en lien direct avec un aspect de la matière abordée dans le cours, ou soit dans le prolongement de celle-ci.</p> <p>Chaque participation vous vaudra l'ensemble des points alloués (3 points pour l'un et l'autre des deux premiers forums et 4 points pour le troisième forum), à condition évidemment que votre commentaire soit conforme aux exigences qui seront spécifiées à chaque occasion, à savoir essentiellement de traiter effectivement du thème proposé conformément à la longueur minimale demandé et cela toujours dans le plus strict respect de l'opinion de vos collègues du cours.</p> <p>Notez que la participation à ce premier forum thématique compte pour 3 points.</p>

---

## Forum participatif noté 2

Date et lieu :	Du 21 sept. 2020 à 10h00 au 4 oct. 2020 à 23h59 , en ligne
	Heure de Québec.
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	3 %
Directives de l'évaluation :	<p>Voir les directives émises pour le premier forum thématique évalué.</p> <p>Notez que la participation à ce deuxième forum thématique compte pour 3 points.</p>

---

## Forum participatif noté 3

Date et lieu : Du 16 nov. 2020 à 10h00 au 29 nov. 2020 à 23h59 , en ligne

Heure de Québec.

Mode de travail : Individuel

Pondération : 4 %

Directives de l'évaluation :

Voir les directives générales émises lors du premier forum évalué.

Notez que la participation à ce troisième forum thématique de la session compte pour 4 points.

## Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	90	100
A	85	89,99
A-	80	84,99
B+	76	79,99
B	73	75,99
B-	70	72,99

Cote	% minimum	% maximum
C+	66	69,99
C	63	65,99
C-	60	62,99
D+	55	59,99
D	50	54,99
E	0	49,99

## Règlements et politiques institutionnels

### Règlement disciplinaire

#### Infractions relatives au bon ordre

Tout étudiant a une obligation de bon comportement dans un lieu universitaire ou à l'occasion d'une activité universitaire.

#### Infractions relatives aux études

Dans le but de préserver la crédibilité des attestations ou des diplômes délivrés et afin de s'assurer que les relevés de notes et les diplômes témoignent de la compétence et de la formation réelle des étudiants, il est interdit d'avoir des comportements répréhensibles associés au plagiat.

Pour en connaître davantage sur le plagiat et ses formes, vous pouvez consulter le site du [Bureau des droits étudiants](#), la capsule d'information [Citer ses sources et éviter le plagiat](#) et le site de la [Bibliothèque](#) pour savoir comment citer vos sources.

Tout étudiant qui commet une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* dans le cadre du présent cours, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire>

### Harcèlement et violence à caractère sexuel

La Faculté des sciences sociales condamne toute manifestation de harcèlement psychologique, de harcèlement sexuel et de toute autre forme de violence à caractère sexuel. Dans le cadre des activités universitaires sous sa responsabilité, elle s'engage à prendre tous les moyens à sa disposition pour prévenir les conduites (comportements, paroles, actes ou gestes) qui portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique, les faire cesser et sanctionner.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-prevention-harcelement>

Visitez le site du Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement : <https://www2.ulaval.ca/services-ul/harcelement.html>

## Politique et directives relatives à l'utilisation de l'œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée à l'Université Laval

L'Université s'est dotée d'une politique institutionnelle sur le droit d'auteur le 1er juin 2014. Les enseignants doivent effectuer par eux-mêmes une saine gestion de l'utilisation de l'œuvre d'autrui, et ce, en conformité avec la *Loi sur le droit d'auteur*.

La Politique a pour objet d'énoncer l'importance que l'Université accorde à la protection des droits des auteurs, d'établir les choix prioritaires qui doivent être faits par le Personnel enseignant relativement à l'utilisation de l'Œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée et de définir un concept administratif de l'utilisation équitable de l'Œuvre d'autrui à ces fins.

Consultez la politique à l'adresse suivante : [http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers\\_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf](http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf)

### Politique de la formation à distance

La Politique de la formation à distance établit les fondements de ce système de formation et garantit que la qualité des activités de formation à distance est égale à celle des autres activités de formation offertes par l'Université. La Politique précise les objectifs, définit les systèmes de formation disponibles à l'Université, formule les principes directeurs de la formation à distance et délimite les responsabilités des instances concernées, notamment celles des étudiants.

Consultez la politique à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/politique-formation-distance>

### Gestion des délais

Le cheminement d'apprentissage proposé au calendrier doit être respecté dans la mesure du possible. Cependant, il est entendu que certaines circonstances exceptionnelles peuvent empêcher l'étudiant ou l'étudiante d'effectuer une évaluation dans les délais prescrits. Dans ce cas, une demande (accompagnée dans la mesure du possible d'un document autorisée appuyant la demande : par exemple un billet médical) doit parvenir au responsable du cours par courriel dans les plus brefs délais, tenant compte évidemment des circonstances particulières impliquées.

### Évaluation des cours: Une responsabilité de l'étudiant

À la fin de ce cours, l'Université procédera à l'évaluation de l'enseignement afin de vérifier si la formule pédagogique a atteint ses objectifs. Vous recevrez à cet effet un questionnaire d'évaluation qui permettra d'améliorer ce cours de formation à distance. Cette dernière étape est très importante et les responsables du cours vous remercient à l'avance pour votre collaboration.

Excellente session!

### Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les personnes étudiantes ayant droit à des mesures d'accommodements qui leur ont été accordées par une conseillère ou un conseiller du secteur **Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** doivent, s'ils désirent s'en prévaloir, activer ces mesures dans monPortail, et ce, dans les deux premières semaines de la session.

Les personnes étudiantes qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas fait attester leur droit à des mesures, doivent contacter le secteur ACSESH au 418 656-2880 dans les meilleurs délais. Le secteur ACSESH recommande fortement de se prévaloir de ces mesures.

### Évaluations formatives

Des questions d'autoévaluation et des activités de réflexion vous seront fournies à la fin de certains modules. Elles vous permettront de réviser la matière de chaque module et de mieux vous préparer aux évaluations notées.

### Matériel didactique




## Liste du matériel obligatoire

Dans le cadre des activités de ce cours, le matériel didactique et les ressources pédagogiques à consulter sont disponibles directement sur le site du cours accessible sur le Portail des cours. Vous n'avez donc aucun autre document obligatoire à vous procurer.

## Spécifications technologiques

Afin d'accéder sans difficulté au contenu de votre cours sur monPortail, vous devez vous référer aux informations ci-dessous.

Liste des navigateurs supportés :

- [Google Chrome](#) 
- [Mozilla Firefox](#) 
- Safari
- Internet Explorer 11 et plus
- [Opera](#) 

### Appareils mobiles

Il est important de préciser que l'utilisation des périphériques mobiles n'est pas officiellement supportée pour les sites de cours. La consultation des contenus est fonctionnelle pour la plupart des appareils sous Android et iOS, mais il existe certaines limites :

- les appareils mobiles sous Windows RT, BlackBerry et les iPhone 4 et 4S ne sont pas supportés;
- le contenu Flash n'est pas supporté, ce qui empêche la consultation des blocs de contenu audio-vidéo, de contenu Flash et de certaines présentations multimédias;
- la fonctionnalité de glisser-déposer n'est pas supportée, ce qui empêche la réalisation de certains questionnaires.

### Team Viewer

TeamViewer est l'application utilisée par le CSTIP pour faire du soutien à distance. En exécutant cette application, vous permettez à un agent de soutien informatique de se connecter à votre poste pour vous aider.

- [Accédez à TeamViewer pour Windows](#) 
- [Accédez à TeamViewer pour Mac](#) 

Plan de cours non officiel

28 août 2020 (10h27)

## Bibliographie et annexes

---

### Bibliographie

Indications bibliographiques fournies sur les feuilles de route au fil des modules.